



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/290
18 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 97 d) de l'ordre du jour
provisoire*

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : CRISE DE
LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT

Endettement des pays en développement au milieu de l'année 1997

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE EXTÉRIEURE	4 - 16	3
III. BILAN ACTUEL DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA DETTE	17 - 30	10
A. Créanciers publics bilatéraux	18 - 27	10
B. Créanciers privés	28 - 30	13
IV. L'INITIATIVE CONCERNANT LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS	31 - 41	14
V. CONCLUSIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE INTERNATIONALE .	42 - 51	16

* A/52/150 et Corr.1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Figures</u>	
1. Dette extérieure des pays en développement débiteurs nets, 1986-1996	4
2. Composition de la dette à long terme dans les différentes régions, 1996	5
3. Indicateurs de la dette des pays en développement débiteurs nets, 1986-1996	7

Tableau

Pays en développement classés par la Banque mondiale dans la catégorie "fortement endettés"	9
---	---

I. INTRODUCTION

1. Préoccupée par les répercussions graves de la crise de la dette sur le développement et sur la stabilité économique internationale, l'Assemblée générale a commencé en 1986 à suivre de plus près le problème de la dette extérieure des pays en développement. Depuis lors ses débats annuels et ses résolutions sur la question ont contribué à l'apparition d'un consensus international concernant les stratégies à adopter pour réduire l'endettement des pays en développement lourdement endettés.

2. Ces dernières années, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont élaboré une nouvelle initiative relative aux pays pauvres très endettés, dont beaucoup sont des pays d'Afrique. Cette initiative, approuvée par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et le Comité du développement de la Banque mondiale, ainsi que par l'Assemblée générale, pourrait représenter un grand pas en avant en matière d'allègement de la dette. Elle concrétise le principe, préconisé depuis longtemps dans les débats internationaux, d'une solution durable à la crise de la dette fondée sur une répartition équitable du fardeau entre tous les créanciers, y compris les institutions multilatérales. En pratique, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui implique, à l'échelle internationale, un ferme attachement aux politiques en matière d'allègement de la dette, mérite d'être pleinement mise en oeuvre sans délai et souplement dans tous les pays dont la situation justifie l'allègement considérable qu'elle prévoit.

3. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/164 du 16 décembre 1996. Il fait le bilan de la mise en oeuvre de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés et porte sur d'autres aspects de l'endettement des pays en développement, ainsi que sur les mesures adoptées pour remédier au problème¹. Comme les rapports précédents, il a été établi en consultation avec le FMI, la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement², mais les vues qu'il contient sont celles du Secrétariat de l'ONU.

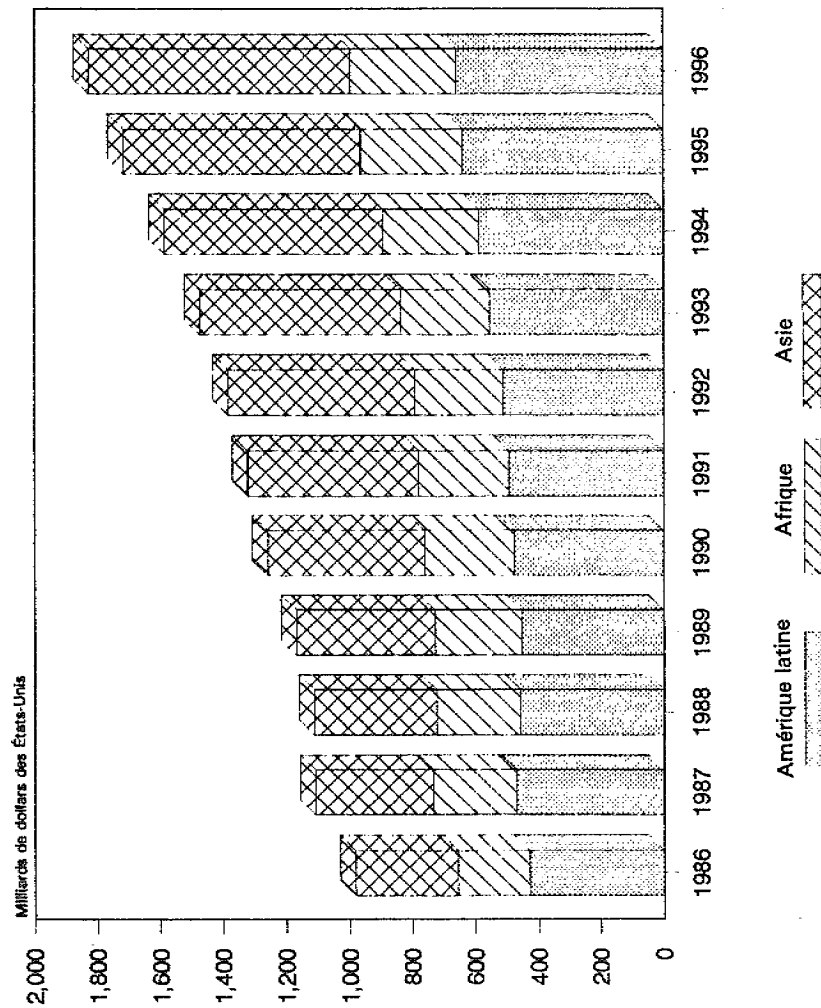
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE EXTÉRIEURE

4. À la fin 1996, le montant de la dette extérieure des pays en développement débiteurs nets était supérieur à 1,8 billion de dollars, ayant augmenté de 110 milliards de dollars, soit 6,4 %, au cours de l'année (voir la figure 1). La dette de pays considérés comme "fortement endettés" représentait environ 45 % de ce montant total (voir le tableau)³.

5. En 1996, l'augmentation de la dette extérieure due aux emprunts nets, était modérée en Afrique et en Amérique latine (de 4 % et de 3 %, respectivement), mais elle a atteint 10 % en Asie. La proportion étant constante depuis plusieurs années, la part de l'Asie dans le total de la dette est passé de 33 % à 46 % ces 10 dernières années, et celle de l'Amérique latine est tombée de 44 % à 36 %⁴. Au cours de la même période, la part de l'Afrique, qui ne peut guère contracter de nouveaux emprunts à cause de son surendettement, est passée de 23 % à 18 % du total.

Figure 1

Dette extérieure des pays en développement débiteurs nets, 1986-1996



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; données provenant du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale.

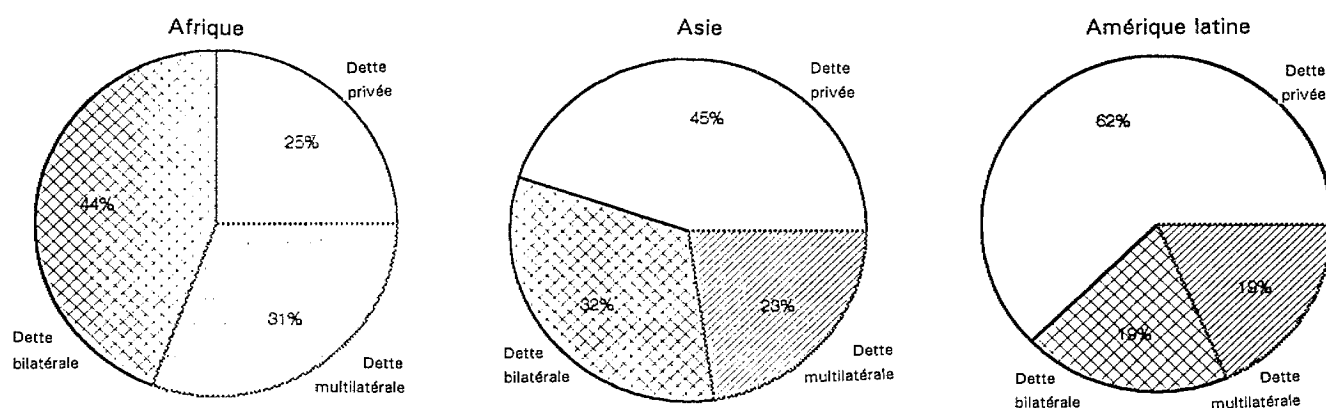
6. Au cours de l'année écoulée, ce sont de nouveau les prêts de sources privées qui, parmi les diverses composantes de la dette à long terme, ont augmenté le plus rapidement, atteignant une croissance voisine des 12 %. En 1995, cette croissance s'était momentanément ralentie, en raison surtout de la fuite des capitaux privés du Mexique et de l'Argentine et de l'aide publique fournie à ces pays dans le cadre de programmes de redressement. À cet égard, il convient de noter le retour particulièrement rapide des capitaux privés dans les deux pays. C'est en Asie que le volume des capitaux privés a augmenté le plus vite (14 %); il a augmenté de 11 % en Amérique latine alors que l'Afrique a continué de moins bénéficier de capitaux privés (la croissance a été de 7 %, surtout en Afrique du Sud). La part des crédits privés dans la dette à long terme de l'Afrique ne dépasse toujours pas les 25 %, contre plus de 60 % pour l'Amérique latine et 45 % pour l'Asie (voir la figure 2).

7. Pour bien des pays d'Afrique, l'un des principaux obstacles au règlement du problème de l'endettement est la part importante de la dette - 31 % en 1996 - due à des créanciers multilatéraux (voir la figure 2). Les prêts qui sont à l'origine de cette dette étaient en partie destinés à appuyer des ajustements structurels, mais ils devaient surtout servir à financer des investissements à long terme dans le secteur socio-économique. Cependant, lorsque les circonstances économiques ont exigé une profonde restructuration de la dette, il a fallu en exclure la composante multilatérale, ce qui a limité les possibilités d'allègement. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés pourrait avoir une importance considérable.

Figure 2

Composition de la dette à long terme dans les différentes régions, 1996

(En pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; données du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.

8. Par ailleurs, en 1996, l'encours de la dette publique a diminué, pour la première fois depuis que la crise de la dette a éclaté, au début des années 80. La raison principale en est qu'en 1995 le Mexique et l'Argentine avaient bénéficié, au titre de programmes de redressement exceptionnels, d'une aide publique qui avait entraîné une hausse inhabituelle du montant de leur dette, laquelle a de nouveau diminué en 1996, grâce aux remboursements anticipés effectués à l'issue d'un refinancement sur le marché privé. Cependant, le montant total des décaissements minoré des montants remboursés au titre de prêts à des conditions de faveur a été pratiquement nul, la croissance des décaissements en valeur nette effectués par les créanciers multilatéraux ayant été en grande partie contrebalancés par la réduction des apports, en valeur nette, de capitaux bilatéraux.

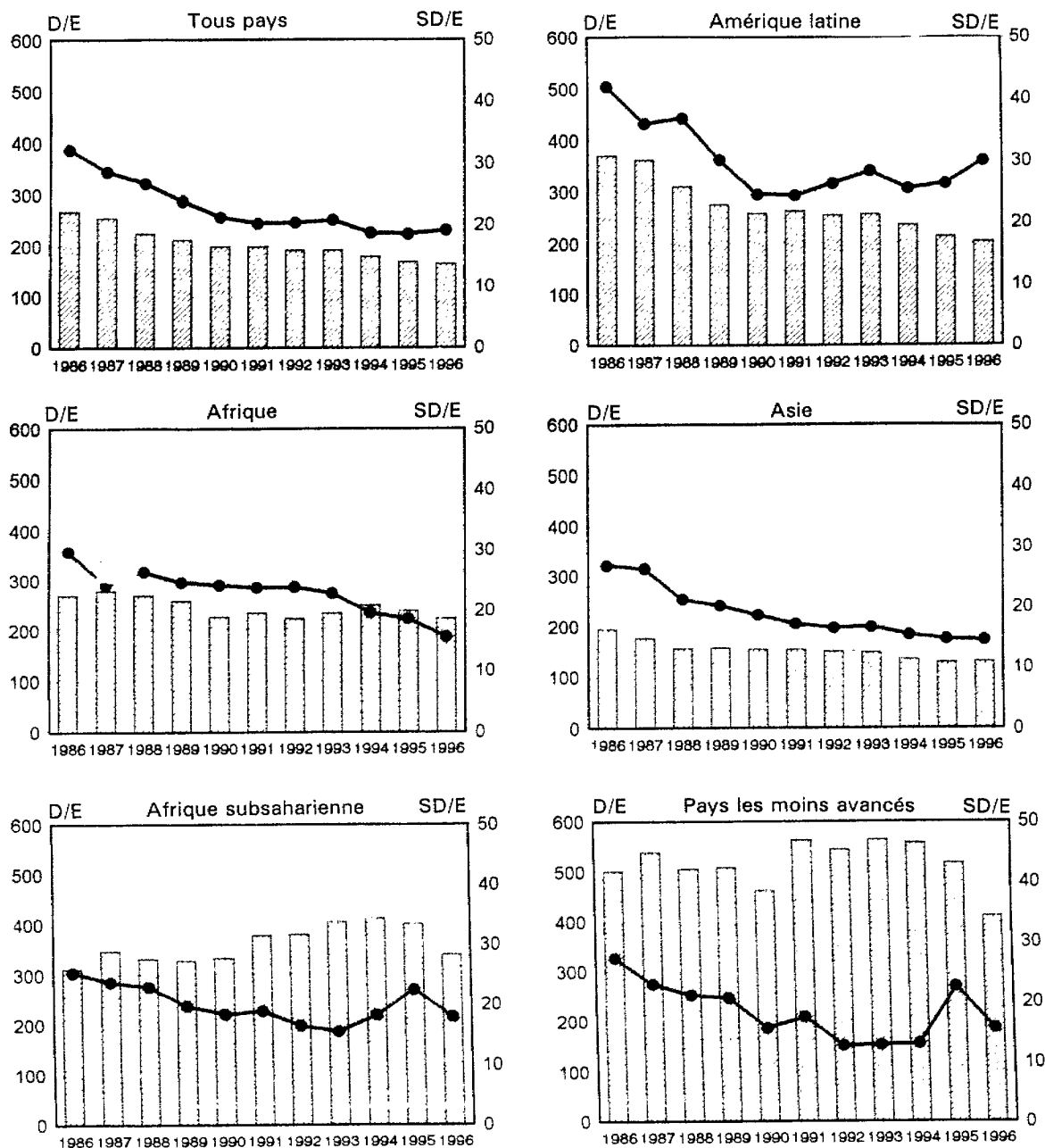
9. L'évolution du volume de la dette est difficile à interpréter. Normalement, la croissance économique entraîne une augmentation de la dette extérieure des pays en développement qui contractent des emprunts à l'étranger pour suppléer aux investissements nationaux. Les difficultés apparaissent lorsque les montants empruntés sont excessifs. Pour déterminer si un pays peut supporter une dette donnée, on compare donc souvent la croissance de sa dette à celle de ses exportations de biens et services (dont proviennent les devises étrangères nécessaires pour assurer le service de la dette) et de son produit national brut (PNB), qui constitue la mesure la plus générale du revenu national. Souvent, outre le ratio de la dette aux exportations et au PNB, les analystes calculent le ratio du service de la dette (intérêts et remboursement du principal) aux exportations.

10. Ces trois indicateurs montrent que, pour ce qui est de l'endettement, la situation des pays en développement débiteurs nets a continué de s'améliorer en 1996. Tant le ratio de la dette aux exportations que celui de la dette au PNB ont été ramenés à leur niveau le plus bas depuis le début de la crise de la dette⁵, essentiellement parce que la croissance de la production et des recettes d'exportation commence à s'accélérer pour bon nombre de pays en développement, bien que les remises de dette accordées à certains pays d'Afrique aient également contribué à la baisse des ratios de ce continent.

11. Le ratio du service de la dette a évolué de façon moins homogène d'une région à l'autre, ce qui explique pourquoi il n'a pas diminué au total en 1996. Comme l'indique la figure 3, contrairement à ce qui s'est produit en Afrique et en Asie, le ratio du service de la dette aux exportations a nettement augmenté en Amérique latine; il ne s'agit cependant que d'un phénomène temporaire, dû en grande partie au montant de 7,5 milliards de dollars que le Mexique a remboursé par anticipation à ses créanciers publics dans le cadre du refinancement de la dette publique qu'il avait contractée en 1995 (voir plus haut)⁶.

Figure 3

Indicateurs de la dette des pays en développement débiteurs nets, 1986-1996



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; données provenant du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.

- ▒ Ratio de la dette extérieure aux exportations (D/E)
- Ratio du service de la dette aux exportations (SD/E)

12. La situation de l'Afrique en matière de service de la dette s'est améliorée ces dernières années, même si elle reste difficile. Dans les années 80, le ratio du service de la dette aux exportations du continent était nettement inférieur à celui des pays en développement débiteurs nets. Par contre, pendant la majeure partie des années 90, il a été supérieur à la moyenne. Comme l'indique la figure 3, s'il a été inférieur à la moyenne en 1995 et en 1996, c'est parce que la croissance des recettes d'exportation a été particulièrement forte ces années-là, mais cette croissance devra ralentir en 1997 et donc le ration augmenterait à nouveau⁷. En outre, ce ratio aurait été plus élevé si tous les montants dus au titre du service de la dette avaient été versés; le fait que les arriérés continuent de s'accumuler montre qu'il n'en a pas été ainsi⁸.

13. Les agrégats tels que ceux qui ont été examinés plus haut donnent une idée de l'endettement des pays en développement dans leur ensemble, mais ils recouvrent toute une gamme de situations nationales particulières. Pour s'en faire une idée plus exacte, il convient d'examiner les indicateurs de la dette des pays pris individuellement. On peut ainsi analyser la liste des pays en développement fortement endettés établie par la Banque mondiale (voir le tableau). En 1997, 51 pays en développement y figurent, c'est-à-dire que le ratio de la valeur actuelle du service de la dette au PNB est supérieur à 80 % ou que le ratio de la valeur actuelle du service de la dette aux exportations est supérieur à 220 %, la moyenne des ratios étant calculée sur la période de 1993 à 1995⁹. Le nombre de pays inscrits sur la liste en 1997 était le même qu'en 1996.

14. Comme c'est le cas depuis longtemps, la composition de la liste des pays fortement endettés est notable sous deux aspects. Premièrement, 13 des 51 pays qui y figurent sont des pays à revenu intermédiaire, ce qui montre bien que les pays les plus pauvres ne sont pas les seuls à être vulnérables sur le plan de l'endettement. Deuxièmement, bien que l'Afrique reste de loin la région la plus représentée, 19 pays appartiennent à d'autres régions, ce qui souligne à nouveau l'étendue du problème.

15. La situation de l'Afrique, en particulier subsaharienne, n'en demeure pas moins particulièrement préoccupante pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes d'endettement à l'échelle internationale. La dette du Nigéria est supérieure à son PNB, et il en va de même pour 19 pays plus petits. En outre, à la fin de 1996, les arriérés de remboursement du principal de la dette à long terme et de paiement des intérêts y afférents représentaient 28 % du montant total de la dette des pays du groupe et un tiers du total de la dette des pays les moins avancés¹⁰. Beaucoup des pays qui accumulent des arriérés sont en proie à des guerres civiles ou à des conflits; d'autres font face à une stagnation de la production et des exportations. Dans tous les pays en difficulté, l'endettement décourage les investissements et rend plus pénible encore la mise en oeuvre des ajustements structurels et des réformes.

Tableau

Pays en développement classés par la Banque mondiale
 dans la catégorie "fortement endettés"^a

Pays à faible revenu ^b	Pays à revenu intermédiaire ^b
Angola	Argentine
Burundi	Bolivie
Cambodge	Brsil
Cameroun	Équateur
Congo	Gabon
Côte d'Ivoire	Jamaïque
Éthiopie	Jordanie
Ghana	Mexique
Guinée	Panama
Guinée équatoriale	Pérou
Guinée-Bissau	République arabe syrienne
Guyana	
Honduras	Cuba ^c
Kenya	Iraq ^c
Libéria	
Madagascar	
Malawi	
Mali	
Mauritanie	
Mozambique	
Myanmar	
Nicaragua	
Niger	
Nigéria	
Ouganda	
République centrafricaine	
République démocratique du Congo	
République-Unie de Tanzanie	
Rwanda	
Sao Tomé-et-Principe	
Sierra Leone	
Somalie	
Soudan	
Togo	
Viet Nam	
Yémen	
Zambie	
Afghanistan ^c	

Source : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde, 1997, vol. 1.

^a Pays dans lesquels le ratio de la valeur actuelle du service de la dette aux exportations est supérieur à 220 % ou dans lesquels le ratio de la valeur actuelle du service de la dette au PNB est supérieur à 80 %.

^b Les pays sont considérés comme ayant un faible revenu si leur PNB par habitant ne dépassait pas 765 dollars en 1995 et comme ayant un revenu intermédiaire s'il était compris entre 765 dollars et 9 385 dollars.

^c Pays ne participant pas au système de notification de la dette de la Banque mondiale.

16. Les indicateurs sur lesquels repose la liste de la Banque mondiale ne sont en aucun cas censés mesurer tous les aspects de l'endettement. Ainsi, ils ne reflètent pas la façon dont les contraintes fiscales nationales influent sur la capacité d'un pays à assurer le service de sa dette. Compte tenu de leurs limitations, ces indicateurs ne doivent donc être utilisés que dans le cadre d'une analyse plus large de la capacité de chaque pays à supporter le poids de sa dette; cette approche est d'ailleurs de plus en plus souvent adoptée pour évaluer les besoins des pays en matière d'allègement de la dette.

III. BILAN ACTUEL DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA DETTE

17. La stratégie internationale mise en place pour aider les pays confrontés à de graves problèmes d'endettement comporte deux volets : a) l'adoption par les pays débiteurs de programmes de stabilisation macro-économique et de réforme économique soutenus par des institutions financières multilatérales, habituellement par le biais d'apports de nouveaux fonds, et b) la restructuration de la dette qui associe à des degrés divers le rééchelonnement, l'annulation partielle du service de la dette et la réduction de l'encours de la dette. Un allègement de la dette est consenti en particulier par des créanciers publics, lorsque le pays prouve qu'il a adopté des politiques macro-économiques plus rigoureuses¹¹. Au cours de la dernière décennie, la stratégie de la dette a évolué et les conditions dont s'assortit l'aide extérieure aux pays à faible revenu sont devenues de plus en plus libérales, à mesure que l'on a pris conscience de l'ampleur du surendettement de ces pays. Les principales opérations auxquelles la stratégie internationale de la dette a donné lieu en 1996 et durant le premier semestre de 1997 sont décrites ci-après.

A. Créanciers publics bilatéraux

18. La restructuration du service de la dette publique bilatérale intervient normalement dans le cadre du Club de Paris : les gouvernements des pays créanciers conviennent d'offrir un éventail commun de conditions d'allègement (le gouvernement débiteur négocie alors des accords bilatéraux d'exécution avec ses différents créanciers). Pour que la répartition de la charge entre les diverses catégories de créanciers soit équitable, les accords conclus par les membres du Club de Paris comportent une "clause de comparabilité" au titre de laquelle le pays bénéficiant d'un rééchelonnement s'engage à s'efforcer d'obtenir auprès des banques commerciales et de ses créanciers bilatéraux ne faisant pas partie du Club de Paris un allègement de sa dette au moins comparable.

19. Dans les premières années 80, le Club de Paris consentait les mêmes conditions de rééchelonnement aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire : des paiements différés et étalés sur de relativement brèves périodes (10 ans au plus), y compris un différé d'amortissement du principal, mais des intérêts calculés aux taux du marché sur les soldes non liquidés. Toutefois, comme de nouveaux crédits publics étaient accordés au cours de cette période et que, dans certains cas, les intérêts non acquittés étaient en partie capitalisés, l'encours de la dette continuait le plus souvent à augmenter.

20. À la fin des années 80, il est apparu clairement que cette formule n'apportait aucun soulagement à de nombreux débiteurs. Le problème n'était pas

tant un problème de liquidités (dû à un manque temporaire de disponibilités) qu'à un problème de solvabilité. Tout simplement, aucun de ces pays ne pouvait assurer en totalité le service de l'intégralité de sa dette. C'est la raison pour laquelle, à une réunion des sept plus grands pays industrialisés tenue à Toronto en juin 1988, les principaux créanciers faisant partie du Club de Paris ont convenu de conditions de faveur (les "conditions de Toronto") pour le rééchelonnement du service de la dette d'un certain nombre de pays à faible revenu. Il s'agissait de différentes options, parmi lesquelles les créanciers opéraient un choix, visant à réduire le service de la dette rééchelonnée jusqu'à un tiers de son encours. Vingt pays ont bénéficié des conditions de Toronto, le rééchelonnement portant sur près de 6 milliards de dollars.

21. Un groupe de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure s'est vu accorder un rééchelonnement plus favorable de leur dette au titre des "conditions de Houston", mais ce sont l'Égypte et la Pologne qui ont bénéficié de la forte amélioration apportée par la suite aux conditions d'allègement de la dette, au lendemain des bouleversements politiques profonds qui se sont produits en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient. Néanmoins, les difficultés économiques de nombreux débiteurs à faible revenu ont persisté, ce qui a amené les créanciers du Club de Paris à adopter en décembre 1991 les "conditions de Londres", qui portaient à 50 % l'allègement du service de la dette considérée¹². Des accords ont ainsi été signés avec 23 pays, la restructuration portant sur plus de 9 milliards de dollars¹³.

22. Le niveau maximum de concessionnalité pour l'allègement de la dette des pays à faible revenu a été de nouveau relevé en décembre 1994 et porté à deux tiers du service de la dette considérée en vertu des nouvelles "conditions de Naples". Les créanciers sont également convenus d'envisager une restructuration de l'encours de la dette considérée pour les pays pouvant faire état de résultats satisfaisants dans l'ajustement de leur politique macro-économique et le règlement du service de leur dette pendant trois ans au moins. Il s'agissait de donner aux débiteurs la possibilité de sortir du système de rééchelonnement, c'est-à-dire de se doter des moyens de s'acquitter à l'avenir du service de leur dette sans allègement supplémentaire. Par ailleurs, les conditions de Naples autorisaient le rééchelonnement d'une dette déjà rééchelonnée, afin de cumuler les conditions de faveur accordées précédemment et la proportion des deux tiers prévue dans les conditions de Naples pour les pays dont le revenu était le plus faible¹⁴.

23. Il convient de noter que ces conditions de plus en plus favorables accordées par le Club de Paris ne s'appliquent pas à la totalité de la dette du pays débiteur, ni même à la totalité de la dette due aux gouvernements des pays membres du Club de Paris. La dette prise en compte ne comprend ni les dettes à court terme ni celles contractées après la "date butoir" fixée pour chaque pays au moment où il s'adresse pour la première fois au Club pour demander un rééchelonnement et généralement inchangée dans tous les rééchelonnements suivants. Si un gouvernement demande au Club de Paris des restructurations successives sur de nombreuses années, cette clause peut limiter de façon non négligeable la part de l'encours de la dette pouvant être prise en considération. De surcroît, les dettes assorties de conditions de faveur provenant de prêts au titre de l'aide publique au développement ne peuvent bénéficier d'une réduction par le Club de Paris mais peuvent toutefois faire

l'objet d'un rééchelonnement sur une longue période (de 40 ans normalement avec 16 ans de délai de grâce et des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux initiaux). Les gouvernements des pays créanciers peuvent cependant choisir d'annuler l'encours de la dette contractée au titre de l'aide publique au développement bilatérale.

Accords récents

24. Entre janvier 1996 et juin 1997, 19 pays débiteurs ont signé des accords avec le Club de Paris¹⁵. Seize d'entre eux ont bénéficié des conditions de Naples. À l'exception du Honduras et de la Guinée, qui ont obtenu une réduction de 50 %, les 14 autres pays se sont vu accorder une réduction des deux tiers de l'encours du service de leur dette. De même que l'Ouganda et la Bolivie en 1995, le Mali, le Guyana, le Burkina Faso et le Bénin ont obtenu au cours des 18 derniers mois une réduction de l'encours de leur dette. Les nouvelles conditions de Naples ont été accordées à 23 pays dans 25 accords, la restructuration de la dette dépassant au total les 9 milliards de dollars.

25. Le Club de Paris s'est ainsi de plus en plus concentré sur les problèmes des pays pauvres. En fait, pendant la période considérée, peu de pays à revenu intermédiaire ont pu rééchelonner leur dette. Il s'agit notamment du Pérou, qui a rééchelonné 6,7 millions de dollars en juillet 1996, et de la Jordanie, en mai 1997.

26. Le mécanisme du Club de Paris s'applique à la dette publique bilatérale de la plupart des pays en développement, mais les dettes contractées auprès de créanciers ne faisant pas partie du Club, principalement les pays arabes exportateurs de pétrole et la Fédération de Russie (qui a repris à son compte les créances de l'ex-Union soviétique) ne sont pas visées. Les arriérés sur ces crédits ont eu tendance à augmenter après l'effondrement de l'URSS et l'affaiblissement de la situation financière des exportateurs arabes de pétrole. Mais ces créanciers ont pris plusieurs dispositions pour accorder les allègements à leurs débiteurs, y compris sous forme de rééchelonnement et d'annulation de dettes, ou en tolérant l'accumulation d'arriérés; mais comme ces mesures d'allègement ne s'inscrivaient dans aucun cadre formel, les dettes contractées auprès des pays n'ont pas été traitées de façon uniforme.

27. À cet égard, une étape importante a été franchie quand la Fédération de Russie a conclu, en juin 1997, un accord avec le Club de Paris sur les principes de son adhésion au Club en tant que pays créancier. Les dettes contractées par plusieurs pays en développement auprès de la Fédération de Russie avoisineraient au total les 140 milliards de dollars, si l'on applique le régime de taux de change de l'ex-URSS. Toutefois, la valeur en dollars de la dette pourrait maintenant être réduite de 30 à 80 % pour plusieurs pays, dont l'Angola, l'Éthiopie, la Guinée, la République démocratique populaire lao et le Mozambique. Entre-temps, la Fédération de Russie a accepté de restructurer 5 milliards de dette de l'Angola, d'annuler 3,5 milliards de dollars et de rééchelonner le 1,5 milliard de dollars restants avec un délai de grâce de 10 ans.

B. Créanciers privés

28. Avec la mise en oeuvre, en 1996, des accords de restructuration de la dette du Panama et du Pérou portant sur des montants de 3,9 et de 8 milliards de dollars, respectivement, la plupart des débiteurs à revenu intermédiaire confrontés à une crise d'endettement se sont maintenant prévalus du principal mécanisme de réduction de leur dette à l'égard de banques commerciales internationales. Depuis son instauration en mars 1989, le "Plan Brady" a été appliqué à 15 pays à revenu intermédiaire, ce qui a réduit leur dette auprès des banques commerciales de 20 %, soit de plus de 40 milliards de dollars¹⁶. Ce plan offre aux banques créancières un éventail d'options, dont le rachat des emprunts non amortis avec une décote ou leur conversion en titres entraînant une réduction soit du principal, soit du service de la dette. Les titres sont alors normalement assortis d'une garantie sous forme de bons du Trésor des États-Unis achetés avec des fonds de réserve ou avec le produit de prêts contractés auprès des institutions de Bretton Woods. La Côte d'Ivoire a signé en mai 1997 un accord supplémentaire pour restructurer 7,2 milliards de dollars de sa dette auprès des banques commerciales (2,6 milliards au titre du principal et 4,6 milliards au titre des arriérés d'intérêt), ce qui réduira cette dette de près de 79 % à sa valeur actuelle. Elle serait ainsi le deuxième pays africain, après le Nigéria, à faire usage des obligations "Brady".

29. Le Plan Brady devait contribuer à améliorer la solvabilité des débiteurs et donc à leur redonner accès aux marchés financiers privés. Malgré l'allégement considérable qui en résulte, le service de la dette restante (dorénavant sous forme d'obligations Brady) restait onéreux. D'où l'importance de l'opération réalisée en 1996 par le Mexique et les Philippines en transformant les obligations Brady en obligations à long terme sans garantie qu'ils ont pu émettre sur les marchés internationaux, ce qui leur offrait la possibilité à la fois de se libérer de la garantie dont s'assortissaient les obligations Brady et d'obtenir de meilleures conditions pour les nouvelles obligations. Il s'agit en substance du paiement anticipé des obligations Brady avec escompte, financé par les nouvelles obligations. Dans une opération similaire, en juin 1997, le Brésil a converti 2,25 milliards de dollars d'obligations Brady en obligations négociables sur le marché mondial sur 30 ans, et c'est là la plus grande offre de cette nature jamais émise par un pays faisant partie du "marché émergent". D'autres pays tels que l'Argentine et le Venezuela seraient en train d'envisager des opérations similaires.

30. Les pays à faible revenu ont pour la plupart fait usage d'un programme différent pour restructurer leur dette vis-à-vis des banques commerciales internationales : à savoir le financement des opérations de rachat par des créanciers et donateurs officiels, en particulier la Banque mondiale par l'intermédiaire de son Fonds de désendettement¹⁷. Ce fonds est réservé uniquement aux pays à faible revenu qui remplissent les conditions requises pour emprunter auprès de l'Association internationale de développement (IDA). Depuis sa création en 1989, 13 pays à faible revenu y ont eu recours, annulant 4,3 milliards de dollars de leur dette auprès des banques commerciales. Entre janvier et décembre 1996, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Sénégal ont procédé à de telles opérations qui leur ont permis de racheter au total 356 millions de dollars de leur dette, à un prix moyen de 9 cents par dollar.

IV. L'INITIATIVE CONCERNANT LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS¹⁸

31. Malgré les progrès réalisés grâce au renforcement des politiques économiques et aux mécanismes d'allégement de la dette mentionnés plus haut, le nombre des pays en développement dont la situation d'endettement n'est pas viable reste, on l'a vu, très élevé. Pour certains d'entre eux, le problème tient en partie à ce que le service de la dette multilatérale n'a pas pu être officiellement restructuré en raison du statut de "créancier privilégié" dont bénéficiaient les institutions multilatérales¹⁹. Mais pour beaucoup d'autres, le service de la dette multilatérale est devenu en soi un très lourd fardeau. Pour aborder le problème de l'endettement des pays à faible revenu de façon plus globale, la Banque et le FMI ont donc proposé, lors des réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement qui ont eu lieu en avril 1996, un nouveau cadre d'action pour l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés. On a identifié un nouveau groupe de pays parmi lesquels on choisirait ceux qui bénéficieraient de la nouvelle initiative²⁰. Lors des réunions de 1996, les deux comités ont par la suite approuvé un cadre d'action qui permettra de mettre en oeuvre cette initiative en 1997.

32. L'Initiative a pour but d'aider les pays concernés à rendre "viable" le fardeau de la dette²¹. Pour en bénéficier, les pays doivent avoir accès à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI et remplir les conditions voulues pour n'obtenir à la Banque mondiale que des prêts IDA, ils doivent également avoir obtenu de bons résultats, sur un certain nombre d'années, dans l'application des programmes financés par le FMI et la Banque mondiale.

33. Le programme d'application sur l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés comprend deux étapes. La première s'appuie sur les conditions de Naples. Il s'agit de rééchelonner les obligations de service de la dette contractée auprès des créanciers du Club de Paris (et d'autres créanciers) conformément aux conditions de Naples. À la fin de cette période, un pays débiteur peut se voir accorder une réduction de l'encours de sa dette par le Club de Paris (cette réduction pouvant représenter jusqu'aux deux tiers de la dette). On peut ensuite décider si la seconde étape est nécessaire. À ce stade, les conseils d'administration du FMI et de la Banque déterminent en se fondant sur une analyse de la viabilité de la dette convenue avec les autorités des pays concernés, si les conditions générales de Naples, conjuguées à un allégement au moins comparable accordé par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux, suffisent pour placer le pays dans une position où il puisse assurer le service de sa dette. C'est ce qu'on appelle le point de décision.

34. Pour pouvoir passer à la seconde étape, le pays devait initialement nécessiter un allégement supplémentaire pour ramener son ratio service de la dette/exportations entre 20 et 25 % et son ratio valeur actuelle du service de la dette/exportations entre 200 et 250 %. En avril 1997, les conseils d'administration de la Banque et du FMI ont assoupli le mécanisme et approuvé un nouveau critère : le ratio valeur actuelle du service de la dette/recettes budgétaires ne doit pas dépasser 280 %, si toutefois deux autres critères ont déjà été remplis au point de décision, à savoir un ratio exportations/PIB d'au moins 40 % et un ratio recettes budgétaires/PIB d'au moins 20 %. L'on s'était

/...

rendu compte du fait que certaines économies risquaient d'être pénalisées par l'utilisation de deux repères relatifs au secteur extérieur, ne prenant pas dûment en considération le fardeau budgétaire que représente la dette extérieure, et aussi qu'assouplir le système permettrait à d'autres pays de tirer parti de l'Initiative. La Côte d'Ivoire devrait être le premier pays à bénéficier de l'inclusion du critère budgétaire à l'analyse de la viabilité de la dette.

35. L'on a perfectionné la méthode permettant de calculer le montant requis de réduction de la dette d'un pays : utiliser les moyennes triennales plutôt que les résultats annuels pour comptabiliser les recettes d'exportation, ce qui devrait permettre d'obtenir un indicateur plus représentatif de la situation en matière d'exportations. Enfin, pour justifier au cas par cas le passage à la seconde étape, on prend en compte un ensemble de "facteurs de vulnérabilité", tels que la situation des réserves, la concentration et la variabilité des exportations, le déficit des ressources et le fardeau de l'endettement du secteur privé.

36. Dans le cas où l'on estime nécessaire de passer à la seconde étape, on demande aux pays de démontrer pendant une deuxième période de trois ans qu'il applique bien les conditions d'exécution des programmes financés par la Banque et le FMI. En contrepartie, les créanciers du Club de Paris s'engagent, au cas par cas, à effectuer une réduction des obligations du service de la dette pouvant aller jusqu'à 80 % - soit 13 % de plus que ce que prévoient les conditions de Naples -, cette réduction étant subordonnée à l'application satisfaisante du programme d'ajustement. De plus, dès le début de la seconde étape, les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales peuvent fournir une assistance supplémentaire sous forme de subventions ou de prêts à des conditions libérales, pouvant servir, dans certains cas, à assurer le service de la dette (en particulier de la dette multilatérale)²².

37. On arrive au "point d'achèvement" à la fin de la deuxième période de trois ans. Si le pays a satisfait aux critères de performance requis, l'encours de la dette qu'il a contractée auprès des créanciers du Club de Paris est réduit de 80 % par rapport à sa valeur nominale initiale. Les institutions multilatérales s'engagent aussi à réduire leurs demandes de remboursement de façon que l'endettement total atteigne un niveau viable. Les critères de performance comprennent notamment les indicateurs macro-économiques et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de réformes structurelles et sociales majeures (amélioration des soins de santé et de l'éducation de base et réduction de la pauvreté par exemple).

38. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés s'échelonne sur une période de six ans et doit être mise en oeuvre de manière souple et au cas par cas, de façon que les pays qui ont obtenu de bons résultats s'en voient récompensés à la première étape. Pour les pays faisant état d'antécédents positifs sur une longue période, la seconde étape est raccourcie. Cette initiative est ouverte à tous les pays qui auront lancé un programme financé par le FMI ou la Banque mondiale avant octobre 1998. On examinera alors l'éventualité d'une prolongation.

39. Les responsables de la Banque et du Fonds ont estimé à un montant situé entre 5,5 milliards et 8,4 milliards de dollars le coût total de l'effort supplémentaire d'allégement de la dette consenti au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mais les nouveaux éléments pris en compte dans l'analyse de l'admissibilité ont déjà porté ces estimations vers le haut de cette fourchette. En novembre 1996, la Banque mondiale a créé le Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres très endettés pour financer la réduction de la dette et du service de la dette contractée auprès des banques multilatérales de développement. À titre de contribution initiale au Fonds d'affectation spéciale, la Banque a alloué 500 millions de dollars de ses excédents sur les prêts qu'elle consent à des conditions non libérales, et elle devrait débloquer un nouveau montant important sur ses excédents de 1997. Les contributions bilatérales au Fonds d'affectation spéciale devront toutefois être suffisamment élevées pour couvrir entièrement la participation de toutes les banques multilatérales de développement. Parallèlement, le FMI a créé un Fonds d'affectation spéciale pour financer les opérations spéciales de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et a effectué un virement initial de 180 millions de DTS (environ 250 millions de dollars) du compte de réserve de la FASR. D'autres virements suivront. La totalité des fonds engagés jusqu'ici est encore loin de couvrir les besoins prévus.

40. En avril 1997, l'Ouganda est devenu le premier pays bénéficiaire de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés à atteindre le point de décision. Les Conseils d'administration de la Banque et du FMI ont approuvé un programme d'allégement qui devrait avoir pour effet de réduire la valeur actuelle de la dette de ce pays de 340 millions de dollars. Compte tenu des excellents résultats obtenus par l'Ouganda, ils ont décidé de lui accorder le bénéfice de la première étape et de ramener la durée de la seconde étape à un an, le "point d'achèvement" étant fixé à avril 1998. La contribution de la Banque mondiale par l'intermédiaire de l'IDA se chiffre à 160 millions de dollars. L'IDA a accepté d'avancer la somme de 75 millions de dollars sous forme de subventions. Le FMI fournira l'équivalent de 70 millions de dollars à la valeur actuelle. Les autres créanciers multilatéraux et bilatéraux devront se partager le reste du financement de l'allégement.

41. Six autres pays sont censés atteindre le point de décision d'ici la fin 1997, dont le Burkina Faso, la Bolivie et la Côte d'Ivoire. D'autres devraient l'atteindre en 1998, mais il est tout à fait possible que seuls une demi-douzaine de pays atteignent le "point d'achèvement" d'ici la fin de la décennie.

V. CONCLUSIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE INTERNATIONALE

42. En résumé, les indicateurs standard de l'endettement révèlent que la situation générale de la dette des pays en développement a continué de s'améliorer depuis le dernier examen effectué par l'Assemblée générale en 1996. Un nombre considérable de ces pays - plus de 50, selon la Banque mondiale - restent toutefois très endettés. Il est donc nécessaire de continuer à surveiller au plan international la crise de l'endettement et son évolution.

43. Nombre de pays en développement très endettés réussissent à l'heure actuelle à s'acquitter du fardeau du service de la dette, même si le coût économique est élevé et ne laisse guère de marge d'adaptation en cas de conjoncture économique défavorable. D'autres pays sont par contre dans l'impossibilité de s'acquitter de toutes leurs obligations de service de la dette et soit voient leurs arriérés s'accumuler, soit renégocient constamment les conditions du service de la dette. Fait particulièrement préoccupant, surtout pour les pays à faible revenu dont les indicateurs d'endettement sont très élevés, la capacité d'un pays de s'acquitter de ses obligations, même renégociées, de service de la dette, dépend en partie du maintien d'un niveau élevé d'aide publique au développement, aide de moins en moins assurée puisque l'ensemble des apports d'aide diminue²³.

44. La stratégie internationale élaborée au cours des années 80 pour améliorer la situation de la dette a permis à de nombreux pays de retrouver accès à un financement extérieur régulier, malgré la menace d'un endettement croissant qui les rend particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché. Cette stratégie a cependant moins bien réussi pour ce qui est de l'endettement des pays les plus pauvres, en dépit des conditions de plus en plus favorables qui leur sont consenties. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés vient donc à point pour renforcer la stratégie internationale de réduction de l'endettement.

45. Plusieurs pays en développement n'en ont pas moins accueilli cette initiative avec un certain scepticisme. La sixième session de la Conférence des ministres africains des finances qui s'est tenue à Addis-Abeba le 2 avril 1997, par exemple, tout en remerciant la communauté internationale notamment d'avoir élaboré l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, a par ailleurs demandé que l'on redouble d'efforts pour "trouver une solution durable" aux problèmes de l'endettement de l'Afrique. La Conférence a demandé plus de souplesse dans la détermination des conditions d'admissibilité des pays africains qui procèdent à des réformes, préconisé le raccourcissement des délais d'exécution pour les pays ayant obtenu de bons résultats et prié instamment les créanciers bilatéraux n'appartenant pas au Club de Paris de réduire la dette de l'Afrique à leur égard. Quant aux pays africains, ils se sont engagés à poursuivre leurs réformes internes.

46. En d'autres termes, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés semble extrêmement prometteuse pour ce qui est de trouver une solution durable au problème de l'endettement des pays en développement les plus pauvres et les plus endettés. Elle devrait en effet favoriser une approche globale de l'encours de la dette, soutenir les efforts d'ajustement et de réforme, aider à surmonter l'obstacle à la croissance économique que représente le fardeau de la dette et permettre aux gouvernements de se concentrer davantage sur les politiques à long terme requises pour accélérer le développement. Tout dépendra toutefois de sa mise en oeuvre.

47. L'Initiative est une entreprise complexe qui exige la coordination sans précédent des interventions d'un grand nombre de créanciers et le règlement de nombreux détails techniques et problèmes de fond. Faire preuve de souplesse et prendre les mesures nécessaires au moment voulu apparaissent comme les conditions déterminantes de son succès. Il convient de saluer à cet égard la décision prise rapidement au printemps 1997 d'intégrer les indicateurs

budgétaires aux critères d'évaluation de l'allègement à consentir pour rendre la dette viable et favoriser ainsi l'accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

48. L'expérience qu'apporte l'examen au cas par cas de la situation des pays intéressés confirme la nécessité de simplifier encore les conditions à remplir pour bénéficier d'une aide spéciale. Le critère de la durée d'application des programmes d'ajustement est d'ores et déjà controversé. En effet, aucune théorie économique ou pratique politique ne justifie le choix d'une période de six ans comme indicateur absolu d'une saine politique économique, qu'il s'agisse d'un pays développé, d'un pays en développement ou d'un pays en transition économique. Quoiqu'il en soit, les délais de mise en oeuvre des accords de réduction de l'encours de la dette ne devraient pas influencer sur les apports extérieurs nets consentis aux pays qui sont en train de s'efforcer d'obtenir de bons résultats.

49. Il est impératif que la modicité relative des fonds consacrés jusqu'ici à l'Initiative ne compromette pas la rapidité de sa mise en oeuvre. L'on devra peut-être, au cas par cas, mobiliser les donateurs bilatéraux dès qu'un pays atteint le point de décision, mais s'il existait une réserve plus importante dans les fonds d'affectation spéciale du FMI et de la Banque mondiale, les pays verraient leur confiance dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée, et seraient mieux assurés d'obtenir ainsi l'allègement voulu de leur dette. À cet égard, il convient d'examiner plus en détail la proposition visant à vendre une partie des réserves d'or du FMI et de placer un pourcentage des produits de la vente dans le fonds d'affectation spéciale au titre de la FASR et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Plus le nombre des pays bénéficiaires de l'Initiative augmentera, plus des fonds supplémentaires seront nécessaires, que ce soit par le truchement d'un fonds d'affectation spéciale, ou par financement direct des dépenses budgétaires par les donateurs.

50. Les pays qui s'engagent dans le processus de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés s'entendent dire que même après une période prolongée de mesures d'ajustement difficiles, leur situation restera précaire à moins de bénéficier de mesures spéciales d'allègement de leur dette. Il est essentiel de leur accorder effectivement cet allègement.

51. Enfin, un environnement économique international favorable, notamment de meilleures conditions d'accès de leurs exportations aux marchés, un accès approprié aux technologies et aux financements privés, un système monétaire et financier international qui ne soit pas à la merci de fluctuations excessives, et des apports suffisants d'aide publique au développement²⁴, continuera d'être nécessaire aux bénéficiaires de l'Initiative et aux autres pays en développement lourdement endettés.

Notes

¹ Plusieurs pays effectuant la transition d'un système de planification centralisée à une économie de marché ont également rencontré de graves problèmes d'endettement, ce dont s'est aussi préoccupée la communauté internationale. Ces dernières années, la situation de ces pays s'est toutefois nettement améliorée. La Fédération de Russie, en particulier, est parvenue à un règlement final des

obligations financières de l'ex-Union Soviétique vis-à-vis des banques commerciales (1995) et des gouvernements (1996 et 1997). La Hongrie, qui assurait un lourd service de la dette tout en évitant tout rééchelonnement, a pu rembourser 4 milliards de dollars de dettes après une période d'afflux importants de capitaux (voir La situation économique et sociale dans le monde, 1997, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.C.1, p. 48 et 49). Selon les critères indiqués dans le tableau, la Bulgarie est actuellement le seul pays en transition considéré par la Banque mondiale comme lourdement endetté.

² Les données relatives aux pays utilisées ci-après proviennent de la Banque mondiale et du FMI, mais les pays sont regroupés de la même manière que dans La situation économique et sociale dans le monde, 1997 (voir l'introduction aux tableaux statistiques de ce rapport).

³ À titre de comparaison, en 1988, c'est-à-dire avant l'introduction des principaux mécanismes internationaux d'allégement de la dette, la part des pays considérés comme fortement endettés représentait 57 % du montant total.

⁴ Les deux pays les plus endettés n'en restent pas moins deux pays d'Amérique latine (le Mexique et le Brésil), suivis de deux pays d'Asie, la Chine et l'Indonésie.

⁵ Pour plus d'informations, voir La situation économique et sociale dans le monde, 1997, tableau A.37, p. 270 et 271.

⁶ La hausse des ratios fondés sur le service de la dette enregistrés par l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés en 1995 reflétait, entre autres, les paiements d'arriérés effectués par certains pays au moment de l'entrée en vigueur des accords de restructuration de leur dette.

⁷ D'après les prévisions relatives au commerce figurant dans La situation économique et sociale dans le monde, 1997, tableau A.19 (pour des prévisions comparables, quoique n'incluant pas l'Égypte et la Jamahiriya arabe libyenne dans le groupe des pays d'Afrique, consulter la publication du FMI intitulée World Economic Outlook (mai 1997), tableaux A.25 et A.42.

⁸ Voir La situation économique et sociale dans le monde, 1997, tableau A.36.

⁹ Le calcul de la valeur actuelle du service de la dette permet de prendre en compte l'évolution des montants dus par le débiteur en fonction des différentes conditions d'emprunt accordées par chaque créancier. Cette méthode, qui permet de comparer utilement le montant effectif des créances de chaque créancier auprès d'un débiteur donné, est utilisée de manière un peu différente au tableau. On commence par actualiser, au taux du marché, les montants à verser à chaque créancier ou institution multilatérale au titre du service de la dette. La valeur actuelle de la dette totale d'un pays équivaut à la somme des valeurs actuelles des montants dus à chaque créancier au titre du service de la dette, ou encore au montant qui, s'il était investi aujourd'hui au taux du marché, générerait des flux monétaires équivalant aux montants dus au titre du

service de la dette. Il convient de noter que plus le taux d'intérêt est favorable, moins les paiements d'intérêts annuels seront importants et donc plus la valeur actuelle du prêt est faible (le prêt a moins de valeur pour le créancier). Le problème qui se pose est que les taux du marché, et donc les taux d'actualisation, fluctuent, et que la valeur actuelle est très sensible aux variations de ces derniers [voir Banque mondiale, Financement du développement dans le monde, 1997, vol. 1 (Washington, mars 1997)]. En d'autres termes, les indicateurs de la dette fondés sur la valeur actuelle du service de la dette ne donnent qu'une indication approximative de la gravité de la situation d'un pays.

¹⁰ Contrairement à ce qui se passe dans le domaine du commerce ou de l'aide publique au développement, les pays les moins avancés ne bénéficient normalement pas, du seul fait de leur statut, de conditions spéciales en matière d'allègement de la dette extérieure au titre des politiques internationales. Cependant, 28 des pays les moins avancés sont considérés comme "pays à faible revenu fortement endettés" (voir le tableau) et 29 ont été inscrits sur la liste de ceux qui pourraient bénéficier de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés. Les problèmes d'endettement des pays les moins avancés sont examinés dans la publication de la CNUCED intitulée Les pays les moins avancés - Rapport 1997 (à paraître).

¹¹ On trouvera un résumé des principaux éléments de la stratégie internationale appliquée à la dette dans le rapport du Secrétaire général sur l'état de l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1995 (A/50/379 et Corr.1), tableau 1.

¹² Pour plus de précisions, voir les World Debt Tables 1992/1993, vol. 1 (Banque mondiale, Washington, D. C., décembre 1992), p. 75 à 78.

¹³ Les accords conclus aux conditions de Toronto sont récapitulés dans les World Debt Tables, 1991/1992, vol. 1, p. 62, et les accords conclus aux conditions de Londres le sont dans les World Debt Tables, 1994/1995, vol. 1, p. 64.

¹⁴ En vertu des conditions de Naples, les pays ayant un revenu par habitant supérieur à 500 dollars et un ratio dette/exportation inférieur à 350 %, qui ne pourraient bénéficier de la réduction des deux tiers de l'encours de la dette, pourraient néanmoins se voir octroyer une réduction nette de 50 % de la valeur de la dette traitée.

¹⁵ Quatorze pays ont signé des accords en 1996 : Zambie, Honduras, Sierra Leone, Ghana, Mali, Guyana, Burkina Faso, Tchad, Congo, Pérou, Yémen, Bénin, Mozambique et Niger. Cinq pays ont conclu des accords pendant le premier semestre de 1997 : République-Unie de Tanzanie, Éthiopie, Guinée, Madagascar et Jordanie.

¹⁶ Voir Banque mondiale, Global Development Finance, 1997, vol. 1, p. 79.

¹⁷ Le Fonds de désendettement fournit des subsides pour le rachat de dettes contractées auprès des banques commerciales avec un fort escompte, en prélevant des fonds sur les recettes nettes de la Banque ou en provenance de donateurs.

¹⁸ Le présent chapitre s'inspire largement du document de A. Boote et K. Thugge intitulé "Debt relief for low-income countries and the HIPC initiative", document de travail WP/97/24 du FMI (Washington, mars 1997), ainsi que des entretiens tenus avec des responsables du FMI et de la Banque mondiale.

¹⁹ Les débiteurs s'engagent à assurer le service de la dette qu'ils ont contractée auprès de ces institutions avant toute autre obligation.

²⁰ L'analyse préliminaire a permis de dresser une liste initiale de 41 pays, à savoir la totalité des pays à faible revenu très endettés figurant au tableau, à l'exception de l'Afghanistan, du Cambodge et du Malawi, avec l'adjonction du Bénin et de la Bolivie (pays à revenu intermédiaire très endettés), du Burkina Faso, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal et du Tchad.

²¹ On entend par viabilité de la dette la capacité d'un pays "de s'acquitter pleinement de ses obligations courantes et futures de service de la dette extérieure, sans allégement, sans rééchelonnement ou accumulation d'arriérés et sans compromettre indûment la croissance" (voir le document de Boote et Thugge, op. cit, p. 17).

²² Dans les limites, les pays concernés se verraient accorder un rééchelonnement selon les conditions de Naples et recevraient l'assurance que des mesures supplémentaires seraient, en cas de besoin, prises au moment de l'achèvement du programme (point d'achèvement).

²³ Voir le rapport du Secrétaire général sur les finances pour le développement, qui traite de manière plus détaillée des tendances récentes de l'aide (à paraître).

²⁴ Les conditions d'un environnement propice au développement sont énoncées plus en détail dans les conclusions adoptées à la session de fond du Conseil économique et social de juillet 1997 [Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 3 (A/52/3/Rev.1)].
